

Listen to this article

Le « MERITE », dans sa signification courante, c'est ce qui rend une personne digne de récompense, d'estime. « C'est un homme de mérite », entend-on dire parfois de quelqu'un.

C'est aussi ce qui rend une action digne d'éloges ou de récompense, comme par exemple un sauvetage périlleux en mer, ou sur une haute montagne.

Sous ce rapport, nous pouvons dire que le Seigneur avait du mérite et que personne, dans l'univers, n'en a jamais eu, ni n'en aura jamais autant que Lui.

L'oeuvre de sacrifice qu'Il a accomplie sur la croix, pour sauver le monde du péché et de la mort, est méritoire au plus haut point, ainsi que la fidélité, l'obéissance et l'humilité manifestées dans les souffrances en cette circonstance. Elle a rendu le Seigneur *« digne de recevoir la puissance, la richesse, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire, et la louange »* (Apocalypse 5:12). Elle est, et elle restera à tout jamais l'événement le plus important accompli pour l'homme, au cours de son histoire.

Mais nous n'allons pas examiner les « MERITES » du Seigneur considérés sous cet aspect.

Nous allons les étudier en leur donnant le sens qui leur est attribué quand nous disons que nos péchés nous sont pardonnés grâce aux mérites de Christ, que les MERITES de Christ suppléent à nos manquements, à nos imperfections, que ces MERITES constituent la « ROBE DE JUSTICE » qui nous est attribuée par la foi et rendent notre sacrifice agréable à l'Eternel.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Ces mérites-là constituent en fait le sacrifice de Jésus, qui les désigne par son SANG et sa CHAIR. Il ne s'agit pas du sang qui coulait dans les veines du Seigneur, ni de la chair de son corps humain, mais de ce que son Sang et sa Chair représentaient. – Jean 6:51-59.

Ces mérites, comment ont-ils été fournis, et quand ?

Alors qu'Il était le LOGOS, un être glorieux de nature spirituelle, dans son existence préhumaine, son Père Céleste Lui demanda s'Il serait d'accord d'aller sur terre et de devenir un homme en vue du rachat d'Adam et de toute l'humanité, frappés de la condamnation divine de mort, en raison du péché originel.

Le Logos accepta. *« Me voici, envoie-moi »,* répondit-Il. – Esaïe 6:8.

Eut lieu ensuite la conception miraculeuse dans le sein de Marie, au moyen de l'Esprit Saint et, à son terme, la naissance de l'enfant Jésus.

Ce fut apparemment, un enfant semblable aux autres, avec cependant cette grande différence, c'est qu'Il n'était pas contaminé par le péché, ni sous le coup de la sentence de mort qui frappait l'humanité.

Ainsi, le LOGOS, la PAROLE devint-elle CHAIR, un enfant de nature humaine parfaite. Ainsi le Seigneur fut-Il fait un peu moindre que les anges (Jean 1:14 ; Hébreux 2:9, version Darby). Un premier pas était fait en vue de la préparation des mérites de Christ.

Et l'enfant grandit et se fortifia en esprit. Il grandit en sagesse, en stature et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. – Luc 2:52.

A l'âge de 30 ans, le Seigneur accomplit le pas décisif pour fournir ses mérites.

Il vint se faire baptiser au Jourdain par Jean-Baptiste et, par son baptême, Il manifesta son entière consécration pour effectuer la volonté du Tout-Puissant.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Or, cette volonté était qu'Il s'offrît en sacrifice en vue du rachat de l'homme. Notre Seigneur remplit les termes de son engagement pendant les trois années et demie de son ministère terrestre, jusqu'au moment où Il mourut sur la croix, en s'écriant : *« Père ! entre tes mains je remets mon esprit. »* – Luc 23:46.

Ayant dit cela, Il expira. Son sacrifice était accompli. Ses mérites étaient fournis. L'Agneau Pascal était immolé ; son Sang répandu et sa Chair devenaient disponibles.

D'une manière plus précise, que se passa-t-il au moment de sa mort ?

En s'écriant *« Père, entre Tes mains je remets mon esprit »,* c'est-à-dire « ma vie », le Seigneur s'en remettait entièrement à Dieu pour ce qui concernait sa résurrection et sa vie future et, de plus, Il plaçait en dépôt, entre les mains de Dieu, les mérites de son sacrifice représentés dans son Sang et dans sa Chair.

Et que se passa-t-il le 3ème jour, lorsqu'Il fut ressuscité ?

L'Apôtre Pierre nous apprend que Jésus fut rendu vivant comme Esprit — c'est-à-dire comme un Etre-Esprit doté d'un corps céleste — ayant auparavant été mis à mort quant à la chair, c'est-à-dire comme Etre humain.

Il en résulte que depuis sa résurrection, le Seigneur ne possède plus la nature humaine, mise à mort, mais la nature céleste, divine, selon Hébreux 1:3 ; Jean 5:26 et 1 Corinthiens 15:40.

Certains disent que Jésus, depuis sa résurrection, possède les deux natures : la nature humaine et la nature céleste. S'Il possède encore la nature humaine, cela voudrait dire qu'Il aurait toujours besoin de son Sang et de sa Chair pour Lui-même ; en conséquence, Il ne pourrait offrir ni l'un ni l'autre pour l'oeuvre de rachat de l'humanité. L'homme ne pourrait plus alors être sauvé ni obtenir la vie éternelle.

Ce n'est pas là ce qu'enseigne l'Apôtre Pierre. Il déclare simplement mais clairement, que Jésus a été mis à mort quant à la chair, ayant sacrifié sa nature humaine pour sauver l'homme pécheur, et qu'Il a été rendu vivant comme Etre-Esprit, possédant depuis sa résurrection la seule nature de l'Esprit, tout comme Il

possédait la seule nature de l'Esprit, mais à un degré moindre, au cours de son existence préhumaine.

Cela ne L'a pas empêché d'apparaître plusieurs fois dans des corps de chair, après sa résurrection et avant son ascension.

Il faisait alors usage d'une faculté toute particulière, celle de la matérialisation, qui permettait à des êtres-esprits d'apparaître dans des corps de chair, afin de remplir une mission particulière auprès de certains hommes. — Genèse 18:2-10 ; Hébreux 13:2 ; Juges 13:3-20.

Une fois leur mission accomplie, ils reprenaient leur corps céleste, dissolvaient, selon toute probabilité, le corps humain, et disparaissaient de la vue des hommes.

Le Seigneur de même, pour prouver aux disciples qu'Il était vraiment ressuscité, s'est matérialisé plusieurs fois. A part la circonstance où Il se montra aux Apôtres en présence de Thomas, c'était chaque fois dans un corps différent de celui qu'Il possédait auparavant, et c'était toujours pour un laps de temps relativement court. Il reprenait ensuite son corps céleste et disparaissait de la vue des disciples. Un être humain ne peut en effet voir un être-esprit au moyen de ses yeux physiques.

Le 40ème jour, Il monta au ciel, et que se passa-t-il ?

Il comparut devant Dieu pour « nous », c'est-à-dire pour les frères en Christ appelés à faire partie de l'Eglise, selon Hébreux 9:24.

Et Il imputa, au bénéfice de l'Eglise, ses mérites mis en dépôt auprès du Père Céleste.

Disons tout de suite que cette imputation a été faite une fois pour l'Eglise entière de tout l'Age de l'Evangile. Mais elle s'applique à chaque consacré à partir du moment où il s'offre en sacrifice, quelle qu'en soit la période : début, milieu ou fin de l'Age de l'Evangile.

Pour ce qui est de son Sang, figurément parlant, Il en fit aspersion sur le propitiatoire de la Justice Divine en faveur de l'Eglise entière des Premiers-nés,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

c’est-à-dire du Petit Troupeau et de ceux qui, appelés à faire partie du Petit Troupeau, accéderont au plan céleste, mais à un niveau inférieur, pour cause de relâchement, de manque de zèle ou de ferveur, de mondanité, etc., et constitueront la Grande Multitude mentionnée en Apocalypse 7:14.

C’était montré dans les sacrifices typiques pour les péchés effectués une fois l’an, le Jour de Réconciliation par le Souverain Sacrificateur (Lévitique, chapitre 16).

Le sang du premier sacrifice pour les péchés, celui du taureau, qui représentait le sacrifice du Seigneur, était introduit dans le « Lieu Très Saint » du Tabernacle, et aspersion en était faite sur et devant le propitiatoire, sept fois, par le Souverain Sacrificateur, pour lui-même et pour sa maison. (Lévitique 16:14-16).

De même Christ fit-il aspersion de son Sang sur le propitiatoire de la justice divine, dans le ciel, devant Dieu, pour Lui-même, c’est-à-dire pour les membres de son Corps —mais pas pour Lui-même individuellement, car Il n’avait pas commis de péché — et pour sa maison, la Maison de la Foi, c’est-à-dire la Grande Multitude, au sens strict.

Notons ici que ce Sang représente la vie humaine parfaite du Seigneur offerte en sacrifice ou, en d’autres termes, la mort en sacrifice de l’Etre humain parfait Jésus.

Et quels furent les effets de cette aspersion ?

Nous avons été lavés de nos péchés dans son Sang, selon Apocalypse 1:5.

Propitiation a été faite pour nos péchés, comme l’indique l’Apôtre Jean dans sa première épître, au chapitre 2 et au verset 2. Pour nos péchés : il s’agit des péchés d’avant notre consécration et du péché originel hérité de nos premiers parents et qui repose sur chaque membre de la race humaine.

Nous avons été purifiés de nos péchés, selon Hébreux 1:3.

Nous avons été libérés de la condamnation à mort qui frappe la race humaine à

cause du péché originel, et les frères d'origine israélite ont été en plus libérés de la malédiction spéciale, appelée malédiction de la Loi, qui repose sur la nation juive en raison des transgressions commises à l'égard de la Loi – Galates 3:10.

« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ » – Romains 8:1.

Et nous sommes passés de la mort à la vie, de la mort adamique à la vie en Christ, comme Nouvelles Créatures, et nous en avons une preuve dans notre amour pour les frères, selon 1 Jean 3:14.

Nous avons été rachetés à un grand prix, non par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, mais par le Sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache, d'après 1 Corinthiens 6:20 et 1 Pierre 1:18, 19. Nous n'appartenons donc plus à nous-mêmes, comme l'indique si bien le commentaire de la Manne du 2 Janvier.

Ce précieux Sang nous purifie également de nos péchés commis après notre consécration, si nous les confessons et nous en repentons, comme l'indique la 1ère épître de Jean, chapitre 1, versets 7 à 9.

Tels sont les effets de l'imputation des mérites du Sang du Seigneur.

Quels sont ceux de l'imputation des mérites de sa « Chair » ?

D'abord, que représente la « Chair » de Jésus ?

Elle représente son humanité parfaite, son droit à la vie humaine parfaite, sa justice. Ce droit, notre Seigneur ne l'a pas perdu, parce qu'Il n'a pas péché. Par contre, Il l'a sacrifié en faveur du monde, et en fait bénéficier d'abord l'Eglise.

Il nous l'impute en raison de notre foi et de notre consécration, et nous sommes ainsi considérés comme parfaits aux yeux de Dieu, comme justes. C'est cela la justification par la foi qui s'opère durant l'Age de l'Evangile, rendant notre sacrifice acceptable par Dieu.

En vérité, dans cette justification, les deux facteurs interviennent, et le Sang du Seigneur (Romains 5:9), et sa Chair.

Le Sang purifie des péchés et c'est le prix du rachat, la Rançon (1 Timothée 2:5, 6) qui libère de la mort.

Mais le prisonnier libéré de la prison de la mort et affranchi de ses péchés, est encore imparfait, faible.

L'imputation des mérites représentés par la Chair de Jésus le hausse à la perfection de l'être humain, le rend juste. Il ne s'agit pas d'une perfection ni d'une justice absolues et réelles, mais d'une perfection et d'une justice considérées comme telles. Néanmoins, l'imputation des mérites de Christ est effective, et nous recevons ainsi notre part du sacrifice du Seigneur, de la Rançon. Notre sacrifice, qui est en fait le sacrifice de la vie éternelle sur terre que nous aurions pu obtenir dans le Millénaire, est alors considéré comme parfait, saint, vivant ; il est agréable à Dieu qui l'accepte en nous engendrant de l'Esprit, pour une vie céleste, auprès du Seigneur.

Dès lors, nous sommes de Nouvelles Créatures en Christ Jésus. Les choses anciennes sont passées, et toutes choses sont devenues nouvelles (2 Corinthiens 5:17).

L'imputation des mérites représentés par cette « Chair » correspond à l'octroi de l'habit de noces (Matthieu 22:11, 12). C'est la robe de la justice de Christ qui recouvre nos imperfections et supplée à nos manquements. Nous en avons besoin jusqu'au terme de notre course chrétienne, comme d'ailleurs du Sang du Seigneur.

Cette robe représente notre justification et, indirectement, notre consécration, car elle n'est accordée en fait qu'à ceux qui ont répondu à l'appel céleste en se consacrant au Tout-Puissant.

» *… et ceux qu'Il a appelés, Il les a aussi justifiés »,* déclare l'Apôtre en Romains 8:30.

Condition des appelés au cours de l'Age de l'Evangile.

La Nouvelle Créature, engendrée par l'Esprit Saint reçu à la consécration, doit avoir des intentions, des pensées, des aspirations bonnes, saintes, pures, parfaites. Une vie spirituelle se développe en elle.

Mais ses actes ne peuvent être parfaits, à cause du corps charnel, imparfait dont elle dispose actuellement.

Toutefois, comme ce corps imparfait est recouvert de la robe de la justice de Christ, c'est-à-dire des mérites du Seigneur, de sa justice, ces actes, mêmes imparfaits sont agréables à Dieu, lorsque l'intention, le coeur a été parfait. Comme l'indique le commentaire de la Manne du 17 décembre, « nos meilleurs efforts vers la justice sont agréables à Dieu, lorsqu'ils sont présentés par le mérite de la justice de Christ, qui nous est imputé par la foi. »

Le Petit Troupeau.

Ces Nouvelles Créatures ont une tâche importante à réaliser. Il leur faut veiller pour garder leurs robes immaculées, exemptes de souillures.

Cela ne veut pas dire qu'elles pourront se conduire d'une manière parfaite, sans jamais commettre de péchés. C'est chose impossible, déclare l'Apôtre Jean dans sa 1ère Epître, chapitre 1 et versets 7 et 8, où nous lisons : *« Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous … nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous. »*

Or, chaque péché est une tache sur notre robe.

Mais les disciples fidèles, dès qu'ils se rendent compte de la faute, implorent immédiatement le pardon et demandent l'application du Sang de Christ pour que cette tache soit enlevée. Ils sont très sensibles sur ce point, très appliqués à purifier ainsi leur robe de tout péché, ce qui leur permet de la conserver sans tache, ni ride, ni rien de semblable (Ephésiens 5:27), tout en développant les fruits de l'Esprit.

La Grande Multitude.

Certains se lassent au bout d'un certain temps. Moins vigilants sur ce point, ils cessent petit à petit, de demander pardon pour leurs transgressions. Leurs sens spirituels s'émoussent et leurs péchés, non enlevés, salissent leurs robes de plus en plus.

Ceux-là tombent dans la classe de la Grande Multitude. Ils perdent le prix du Haut-Appel ; mais comme ils n'auront pas mérité la Seconde Mort, ils obtiendront une récompense moindre sur le plan spirituel. Ils ne seront pas assis sur le trône, comme le seront les membres du Petit Troupeau (Apocalypse 3:21), mais ils se tiendront devant le trône (Apocalypse 7:15) et seront au service du Seigneur et de son Epouse glorifiée. Toutefois, il leur faudra auparavant se ressaisir et passer par la grande tribulation dont il est question en Apocalypse, chapitre 7 et verset 14, où ils devront laver leurs robes et les blanchir dans le Sang de l'Agneau.

Dans ce verset 14 de l'Apocalypse chapitre 7, dont nous venons de parler, deux éléments indiquent que la « Grande Foule » ou « Grande Multitude » (verset 9), devant passer par la « grande tribulation » (verset 14), a une destinée céleste. Ce sont les « robes » et le « Sang de l'Agneau ».

La destinée céleste de la Grande Multitude.

Les robes blanches indiquent qu'il est question de justifiés par la foi sur la base de leur consécration, par conséquent d'appelés du Haut-Appel en Christ-Jésus (Romains 8:30 ; Hébreux 3:1).

Non point qu'il y ait un appel pour faire partie de cette Grande Multitude. Une seule espérance est attachée à la vocation céleste (Ephésiens 4:4), celle de faire partie du Petit Troupeau. Mais il y en a qui ne mériteront pas cette récompense, laissant leurs robes se salir, figurément parlant. Dieu permettra néanmoins que l'engendrement du Saint Esprit qui demeure et opère en eux conduise à la naissance de l'Esprit, d'un être-esprit par conséquent, mais d'un rang inférieur à celui auquel accédera le Petit Troupeau, le Corps de Christ.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Ensuite, il y a le Sang de l'Agneau. N'oublions pas que les mérites du Sang de l'Agneau ne sont appliqués à aucune autre classe terrestre au cours de l'Age de l'Evangile, mais seulement aux appelés, engendrés de l'Esprit Saint.

Ajoutons à ces deux arguments la place « devant le Trône de Dieu » du verset 15, déjà mentionnée, et le service « dans son Temple », indiqué dans ce même verset 15.

Le « Trône de Dieu » est dans le ciel. Pour être devant ce trône, la Grande Multitude devra se trouver dans le ciel également.

En ce qui concerne le « Temple de Dieu », celui-ci est constitué des membres de l'Eglise (1 Corinthiens 3:16).

Lorsque l'Eglise sera complétée et jointe au Seigneur au-delà du voile, elle formera le grand Temple de Dieu dans le ciel (Apocalypse 11:19). Pour servir dans ce temple, pour être associée à l'Eglise, et à son service, il est évident que la Grande Multitude devra se trouver là où ce temple se trouvera, à savoir dans les sphères célestes.

Les mérites de Christ à la clôture de l'Age de l'Evangile.

Viendra le moment où le dernier membre de l'Eglise aura subi le changement de la Première Résurrection, comme être-esprit glorieux et aura rejoint tous les autres membres de l'Eglise auprès du Seigneur.

Viendra aussi le moment où les membres de la Grande Multitude auront passé par la grande tribulation, et blanchi leurs robes dans le Sang de l'Agneau. Eux aussi, avec tous les autres membres de la Grande Multitude de l'Age de l'Evangile entier seront ressuscités, comme êtres-esprits d'un rang inférieur.

Alors, les mérites de Christ, représentés dans le Sang et la Chair de Jésus, et imputés à l'Eglise durant l'Age de l'Evangile, seront LIBERES.

Ils ne seront plus nécessaires ni aux uns ni aux autres car, alors, les uns comme les autres n'auront plus besoin de la justice imputée de Christ. Ils posséderont leur propre justice, celle afférente aux corps célestes parfaits que les uns et les autres posséderont respectivement. Ils seront tous justes, parfaits, saints.

Un changement de « robe ».

Voici une explication intéressante sur ce point, que l'on trouve dans l'article « The White Raiment of the Kingdom », en français « Les Vêtements blancs du Royaume », paru dans la Tour de Garde anglaise du 15 Avril 1915, aux pages 5668 et 5569 de la Réimpression, et commentant le verset 5, du chapitre 3 de l'Apocalypse.

« L'arrangement du Seigneur est qu'au terme de notre épreuve, à la fin de la vie présente, tous les vainqueurs recevront un corps nouveau. Ce corps nouveau sera un corps d'une pureté effective. De cette manière, comme le déclare l'Apôtre, nous serons revêtus de notre domicile céleste. Ainsi, notre vêtement sera changé, à partir d'un vêtement de perfection imputée, notre justification par la foi, en celui qui représente la perfection effective. A la résurrection, nous recevrons ce corps d'une pureté inhérente, sans défaut, sans tache, ce qui est représenté ici par des vêtements blancs. » — Fin de citation.

Soulignons le changement de vêtements survenant à la fin de la course terrestre des vainqueurs. Ils quittent la robe de la justification par la foi et libèrent ainsi les mérites qu'elle représente, pour que ceux-ci soient affectés au bénéfice du monde.

En lieu et place, ils sont revêtus de nouveaux vêtements blancs, qui représentent la justice, la pureté, la sainteté absolues afférentes aux corps célestes qu'ils reçoivent à la résurrection (Apocalypse 3:5), des corps de nature divine pour le Petit Troupeau.

Quant aux membres de la Grande Multitude, ils recevront leurs corps célestes par la suite, après leur passage par la grande détresse.

En conséquence, ni les uns ni les autres n'auront plus besoin ni du Sang, ni de la Chair du Seigneur.

Ces précieux mérites qui auront, pour ainsi dire, transité par eux, seront disponibles de nouveau et serviront, cette fois-ci, à l'oeuvre grandiose de régénération de la famille humaine entière, au cours du Royaume de Christ prochain.

Les mérites de Christ dans le Millénaire.

Alors, le Seigneur comparaîtra de nouveau devant Dieu et, figurément parlant, Il fera aspersion de son Sang sur le propitiatoire de la Justice divine, pour les péchés du monde entier, cette fois-ci.

Cela fut montré dans les Figures du Tabernacle lorsque, le Jour de Réconciliation chez les Israélites, le sang du bouc de l'Eternel fut porté dans le « Très-Saint ». Aspersion en fut faite sur et devant le propitiatoire, mais cette fois c'était pour les péchés du peuple – Lévitique 16:15.

Le sacrifice du bouc de l'Eternel représentait le sacrifice de l'humanité justifiée des membres de l'Eglise, le Corps de Christ.

Son sang figurait le Sang de Christ à double titre : c'était le Sang de Jésus qui avait passé au travers de son Corps, l'Eglise, au cours de l'Age de l'Evangile. Et c'était le Sang de Christ parce que le Corps (l'Eglise) appartenant à la Tête (au Seigneur), son sang est le Sang de la Tête, du Seigneur.

Quel sera l'effet de l'application de ce Sang au bénéfice du monde ?

Le monde sera libéré de la condamnation à mort encourue à cause du péché originel. Pour le péché d'Adam, en lieu et place de la mort adamique, la Justice divine aura la mort de l'Homme parfait Christ-Jésus. Elle pourra donc relâcher, et elle relâchera Adam et le monde de la prison de la mort.

En d'autres termes, le prix du rachat, le Sang de l'Agneau, sera effectivement payé

à la Justice divine pour le monde, et celui-ci, acheté au moyen de ce prix, sera transféré entre les mains de Christ, le Rédempteur, et Lui appartiendra.

Propitiation sera faite pour les péchés du monde entier (1 Jean 2:2).

Le monde pourra alors être réveillé du sommeil de la mort adamique, et il le sera, conformément aux paroles de l'Apôtre Paul : *« Comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ, mais chacun en son rang. »* – 1 Corinthiens 15:22, 23.

Ce retour à la vie s'effectuera progressivement, tout au long du Royaume Messianique, chacun en son rang.

Le scellage de la Nouvelle Alliance.

L'application du Sang de Christ, au bénéfice du monde, aura encore un autre effet : celui de sceller la Nouvelle Alliance qui sera conclue entre Dieu et la nation d'Israël, et sous laquelle Israël et le monde seront bénis. – Hébreux 8:7-13.

La manière dont ce scellage s'effectuera est montrée dans la manière dont a été conclue l'Alliance-type, l'Alliance de la Loi, aux pieds du Sinaï, après la sortie d'Egypte des Israélites. Nous lisons : *« Moïse, après avoir prononcé devant tout le peuple tous les commandements de la Loi, prit le sang des veaux* (des taureaux, selon Exode 24:5) *et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate, et de l'hysope ; et il fit aspersion sur le livre lui-même et sur tout le peuple, en disant : Ceci est le sang de l'Alliance que Dieu a ordonnée pour vous. »* – Hébreux 9:19, 20.

L'aspersion du sang des taureaux et des boucs sur le livre de la Loi constituait l'inauguration, le scellage de l'Alliance de la Loi ; de même, l'aspersion du Sang de Christ, le sang de la Nouvelle Alliance (Matthieu 26:28) sur le propitiatoire de la Justice Divine constituera l'inauguration, le scellage de cette Nouvelle Alliance qui entrera alors en vigueur.

Lors de l'inauguration de l'Alliance de la loi, aspersion du sang des taureaux et des boucs était aussi faite sur le peuple d'Israël. De même, lors de l'inauguration de la

Nouvelle Alliance, figurément parlant, aspersion du Sang de Christ sera faite sur Israël et le monde entier dans ce sens qu'il sera porté à la connaissance de tous, que chacun aura le privilège de revenir à la communion avec Dieu, grâce au Sang de Jésus versé à la croix.

La Chair du Seigneur, véritable Pain du ciel.

Mais, une fois libérés de la mort et de leurs péchés par le Sang du Seigneur, les hommes seront encore imparfaits, dans un état mental, moral et physique similaire à celui qu'ils avaient au moment de leur mort, avec cette exception que les diverses infirmités humaines auront disparu. – Esaïe 35:5, 6.

Pour parvenir à la vie éternelle, il leur faudra gravir la pente de l'imperfection et se hisser, avec l'aide du Seigneur, jusqu'au sommet de la perfection humaine.

Pour ce faire, il n'y aura qu'un seul moyen : manger le pain du ciel, c'est-à-dire la Chair du Seigneur, comme le dit le Seigneur Lui-même en Jean, chapitre 6 et verset 51, en employant le langage hautement figuratif de la Bible : *« ….le pain que je donnerai, c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde. »*

La Chair de Jésus représente, comme nous l'avons déjà dit, les droits à la vie humaine parfaite du Seigneur.

Ceux qui s'approprieront ces droits, en acceptant le sacrifice du Seigneur, ou, figurément parlant, ceux qui mangeront cette Chair, et obéiront en même temps à la loi divine alors en vigueur, ceux-là seront rétablis progressivement à la perfection humaine au cours du Millénaire.

Etant rétablis à cette perfection, et ayant subi avec succès l'épreuve ultime, après la fin du Millénaire, ils seront en mesure d'obéir parfaitement à la loi parfaite de Dieu, et cette obéissance leur garantira la vie éternelle.

Mais sans la manducation (c'est-à-dire sans le manger) de la Chair du Seigneur, point de perfection humaine et, sans perfection humaine, point de vie éternelle.

« Celui qui a le Fils, a la vie ; celui qui n'a pas le Fils de Dieu, n'a pas la vie. » – 1 Jean 5:12.

L'eau, la laine écarlate et l'hysope.

Pour clore, rappelons l'aspersion des Israélites lors de la conclusion de l'Alliance de la Loi au Sinaï. Trois éléments étaient associés au sang des taureaux et des boucs, au moyen duquel les Israélites furent aspergés. C'était l'eau, la laine écarlate et l'hysope (Hébreux 9:19). L'eau représente la Vérité. La laine écarlate rappelle le Sang de la Rançon. De plus, à la laine se rattachent des pensées de chaleur, de bien-être, d'amour, de compassion, de bonté, d'entraide. La branche ou le bouquet d'hysope parle de purification, de purge. Comme ces symboles sont appropriés ! Combien magnifiquement ils dépeignent l'oeuvre prochaine de régénération de l'humanité !

L'eau de la Vérité sera répandue sur la terre entière, annonçant l'amour de Dieu envers l'homme, amour manifesté par le Sang du Seigneur Jésus, versé à la croix, et elle mettra l'accent sur l'amour du Seigneur qui a accepté de s'offrir en sacrifice, pour sauver l'homme du péché et de la mort. Elle les poussera à L'accepter comme leur Rédempteur, à s'approprier les mérites de son Sang et de sa Chair. Elle les incitera à copier son amour en s'aimant les uns les autres, en cultivant en eux la bonté, la miséricorde, la compassion, l'esprit d'entraide. Elle les encouragera à se purifier de toute souillure mentale, morale et physique. Bref, elle les encouragera à écouter leur Rédempteur dans tout ce qu'Il leur dira. Et tous ceux qui L'écouteront, et obéiront au cours de son Règne, vivront. Mais celui qui ne L'écoutera pas sera exterminé du milieu du peuple. – Actes 3:22, 23.

Finalité

Finalement, il restera sur terre une humanité heureuse, louant Dieu pendant toute l'éternité ; dans le ciel, il y aura une Eglise glorifiée, oeuvrant à tout jamais pour la gloire de Dieu, sous l'égide de Christ, avec une Grande Multitude reconnaissante à

son service.

Voilà ce que rendront possible les mérites de Christ ! Précieux mérites !

Notons encore que si, finalement, la Chair du Seigneur sera absorbée par l'humanité, avec comme résultat des milliards d'êtres humains exultant éternellement de joie et de reconnaissance, le Sang de Christ, par contre, restera aspergé à tout jamais sur le propitiatoire de la Justice divine. En lieu et place de la mort adamique, entraînée par le péché originel, cette justice retiendra à tout jamais la mort sacrificatoire de Jésus, représentée par ce Sang, et elle sera satisfaite. Comme le dit l'Apôtre Pierre, c'est quant à la chair, comme Etre humain parfait, que le Seigneur Jésus est mort, et Il l'est pour l'éternité. Et s'Il a été ressuscité le troisième jour, c'est quant à l'Esprit, comme Etre spirituel glorieux, empreinte de la substance du Père, et cela pour l'éternité. – 1 Pierre 3:18 ; Hébreux 1:3.

Grâces et gloire soient rendues à Dieu pour le don ineffable de ces précieux mérites, que comporte le sacrifice de son Fils Unique Bien-Aimé, notre Sauveur et Maître Jésus-Christ ! -2 Corinthiens 9:15.

Fr. A. D.